

Commission de Suivi de Site (CSS)

Installation de stockage de déchets non dangereux « Les Lauriers » / commune de Bagnols-en-Forêt

Réunion du 7 décembre 2021

- Compte-Rendu -

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET/OU SUPPLÉANTS SUIVANT L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 12 NOVEMBRE 2020

COLLÈGE « ADMINISTRATIONS »

DE WISPELAERE Éric	SOUS-PRÉFET DE DRAGUIGNAN & PRÉSIDENT	Présent
WINDER Patrick	DREAL	Présent
	ARS	Représenté
	DDTM	Représenté
	SDIS	
	DREETS	

COLLÈGE « COLLECTIVITÉS TERRITORIALES »

Titulaires

BOUCHARD René	MAIRIE DE BAGNOLS-EN-FORÊT	Présent
LONGO Gilles	MAIRIE DE FRÉJUS	Présent
MOISSIN Jean-François	MAIRIE DE PUGET-SUR-ARGENS	Présent

Suppléants

CHEVAL-BOIVIN Carole	MAIRIE DE BAGNOLS-EN-FORÊT	
MARCHAND Charles	MAIRIE DE FRÉJUS	
ANILLO Mireille	MAIRIE DE PUGET-SUR-ARGENS	

COLLÈGE « EXPLOITANTS »

Titulaires

LONGO Gilles	SMIDDEV	Présent
---------------------	---------	---------

Suppléants

BLANC Sylvie	SMIDDEV	
---------------------	---------	--

COLLÈGE « RIVERAINS OU DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT »

Titulaires

PIC Claude	ASSOCIATION BAGNO LAISE D'INFORMATION (ABI)	Présente
GAEIRO Mireille	LA.CO.VAR	
LAFFITTE Patrick	AVENIR ECOLOGIE 83	Présent

Suppléants

LE MOAL Jean-Louis	LA.CO.VAR	Présent
---------------------------	-----------	---------

COLLÈGE « SALARIÉS »

MELLANO Karine	SMIDDEV	Présente
-----------------------	---------	----------

SECRETARIAT

TREGLIA Mélanie	CYPRES	Présente
------------------------	--------	----------

AUTRES PRÉSENTS NON DÉSIGNÉS
COLLÈGE « ADMINISTRATIONS »

PORRE Carole	SOUS-PRÉFECTURE DE DRAGUIGNAN	Présente
PONS Valérie	SOUS-PRÉFECTURE DE DRAGUIGNAN	Présente

COLLÈGE « EXPLOITANTS »

FLEURY Natacha	SMIDDEV	Présente
-----------------------	---------	----------

La réunion débute à 10h36. Elle est ouverte par M. DE WISPELAERE, Sous-Préfet de Draguignan et président de la CSS.

QUORUM

Membre : 14

Quorum : 7 (la moitié des voix délibératives)

Majorité : 9 (deux-tiers des présents ou représentés)

NOMBRE DE PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

COLLÈGE ÉTAT : 1 VOIX / MEMBRE	2 PRÉSENT	2 POUVOIR / 6 MEMBRES	4
VOIX			
COLLÈGE COLLECTIVITÉS : 2 VOIX / MEMBRE	3 PRÉSENTS	0 POUVOIR / 3 MEMBRES	
6 VOIX			
COLLÈGE EXPLOITANT : 6 VOIX / MEMBRE	1 PRÉSENT	0 POUVOIR / 1 MEMBRE	6
VOIX			
COLLÈGE ASSOCIATIONS : 2 VOIX / MEMBRE	3 PRÉSENTS	0 POUVOIR / 3 MEMBRES	
6 VOIX			
COLLÈGE SALARIÉS : 6 VOIX / MEMBRE	1 PRÉSENT	0 POUVOIR / 1 MEMBRE	
6 VOIX			

TOTAL : 10 PRÉSENTS – 2 REPRÉSENTÉS = 12 MEMBRES (SOIT 28 VOIX) SUR 14 MEMBRES (30 VOIX)

Le quorum est atteint ; le comité peut délibérer valablement.
L'ordre du jour est présenté par Monsieur le Sous-Préfet.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA CSS DU 15 DÉCEMBRE 2020

Un vote est demandé par Monsieur le Sous-Préfet pour l'adoption du compte-rendu de la réunion de la CSS du 15 décembre 2020 ; il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention :

Résolution :

La Commission adopte le compte-rendu la réunion de la CSS du 15 décembre 2020.

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 28

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2020 ET FAITS MARQUANTS DEPUIS LA DERNIÈRE RÉUNION

Un diaporama est présenté par M. Longo (en annexe)

Quelques explications :

Rehausse du site 3

Diapo 1 : Madame Mellano remercie madame Pic pour avoir fourni la photo d'illustration de la couverture de la présentation.

Diapo 15 : Madame Fleury explique qu'une station supplémentaire d'osmose inverse a été installée en novembre sur le site pour pallier d'éventuelles pluviométries exceptionnelles.

Diapo 16 : Monsieur le Sous-Préfet : Comment est calculé le rendement des stations ?

Monsieur Longo : Il s'agit du rapport entre les effluents pollués (lixiviats) qui rentrent dans la station de traitement et les sous-produits résiduels restant à traiter (boues/concentrats/surconcentrats).

Diapo 17 : Selon l'arrêté préfectoral complémentaire du 03/12/2019, la lagune ancienne doit être vidée de ses effluents « surconcentrés » (>40 000 µS/cm).

Pour optimiser les coûts, 2 modes de traitement ont été mis en place par le SMiDDEV :

- le premier, par l'intermédiaire d'un pompage sur radeau, permet de dépolluer en station d'osmose la partie des effluents de surface (la moins polluée),
- le second, par l'intermédiaire d'une pompe immergée au fond de la lagune, envoie à un évapoconcentrateur les effluents les plus chargés en polluants.

Diapo 19 : Le biogaz produit par les déchets est envoyé vers une chaudière qui génère la totalité de l'énergie nécessaire au fonctionnement de l'évapoconcentrateur qui est un mode de traitement très gourmand en énergie. Ainsi, 88% du biogaz produit en 2021 sur le site a été valorisé.

Lorsque l'évapoconcentrateur ne fonctionne pas, le biogaz est envoyé vers une torchère afin d'y être brûlé.

Monsieur le Sous-Préfet : Les 12% de biogaz non valorisés correspondent aux arrêts de l'évapoconcentrateur ?

Madame Mellano : Oui et ces arrêts correspondent à l'entretien régulier de l'évapoconcentrateur.

Monsieur Laffite : N'est-il pas possible d'avoir un deuxième évapoconcentrateur de secours dans ce cas ?

Madame Fleury : Non, ce ne serait pas soutenable financièrement.

Monsieur le Sous-Préfet : Le site 3 correspond au casier qui a été rehaussé ?

Madame Fleury : Il s'agit de l'ancien casier qui se trouve en dessous. La rehausse vient en appui sur ce site.

Suivi des paramètres de contrôle

Diapo 22 : Les inondations de 2019 ont généré des volumes conséquents de lixiviats jusqu'en janvier 2020.

Diapo 23 : La pollution à la salmonelle et aux bactéries coliformes en 2020 était certainement due à une eau un peu stagnante dans les piézomètres.

Madame Pic : Cette pollution a touché tous les piézomètres quelque soit leur emplacement ?

Madame Mellano : Oui, c'est pour cela que nous pensons qu'il s'agit d'un problème d'eau stagnante et que nous avons opté pour un nettoyage des piézomètres, nous allons voir si ce problème revient ensuite.

Diapo 24 : Monsieur Laffite : Qu'est-ce que les taxons et plécoptères ?

Madame Fleury : Il s'agit de petites espèces d'invertébrés très sensibles à la pollution, ils sont de meilleurs indicateurs que des campagnes d'analyses ponctuelles car ils expriment la qualité du milieu sur un plus long terme.

Diapo 26 : Monsieur Laffite : Les deux dépassements ont été enregistrés dans les bassins de rétention des lixiviats ?

Madame Fleury : Non ils ont été enregistrés dans bassins qui récupèrent les eaux pluviales internes du site qui n'ont normalement pas été en contact avec des déchets.

Madame Mellano : Nous pensons que le problème vient essentiellement de matières en suspension.

Diapo 27 : Le Talus ouest du site 1 (le plus ancien) enregistre un mouvement très lent, il n'y a pas de risque d'effondrement.

Finalisation des travaux

Diapo 33 : L'alvéole nord est en cours d'exploitation.

Diapo 37 : Nous avons fait le choix de ne plus envoyer de concentrats dans la lagune ancienne afin de ne pas la réalimenter en polluants chargés. Les concentrats sont dorénavant renvoyés et traités dans l'évapoconcentrateur.

Diapo 41 : Le débroussaillage relatif à la sécurité incendie du site est réalisé sur une bande périphérique de 100m de large.

Madame Fleury : Dans les 5 millions de budgets alloués à la gestion des effluents il y en a la moitié qui correspond à la purge de la lagune ancienne et l'autre moitié est consacrée au traitement des effluents.

Monsieur Laffite : Ne pouvons-nous pas réutiliser les effluents ?

Madame Fleury : Nous n'avons pas de solution pour réutiliser les effluents pollués. En revanche, nous avons pour projet d'acheminer les perméats (sous-produits issus des effluents dépollués autorisé en rejet au milieu naturel après contrôle) pour accélérer le compostage des déchets verts sur notre plateforme située à l'aval du site.

Monsieur Lafitte : Cela ne pose pas de problème alors qu'une présence d'Arsenic a été détectée ?

Madame Mellano : Nous n'avons eu un dépassement sur l'Arsenic qu'une seule fois en un an.

Madame Pic : L'étanchéité de la lagune ancienne est-elle contrôlée ?

Madame Mellano : Quand le niveau de la lagune aura bien baissé nous allons faire un contrôle de la membrane d'étanchéité. La lagune est installée sur un fond naturellement étanche et se veut drainante sur ses bords. L'absence de pollution sur le Ronflon et sur les piézomètres aval démontre qu'elle est étanche.

Projet multi filières

Diapo 47 :

Monsieur LONGO : Nous avons évoqué la possibilité de faire du photovoltaïque sur les sites en post-exploitation. Ce projet a été étudié, mais nous n'irons pas plus loin là-dessus. Nous ne sommes pas très partants pour ce projet. Cependant l'usine multifilières sera équipée de panneaux photovoltaïques sur son toit.

Monsieur le Sous-Préfet : Est-ce que les pompiers viennent souvent sur site ?

Madame Mellano : Ils sont intervenus une fois cette année suite à un départ de feu sur l'alvéole nord.

Madame Fleury : En effet, nous recevons de nouveaux déchets très inflammables, nous essayons de sensibiliser les gens à ne pas jeter ce type d'objets, comme les piles ou les batteries de téléphones par exemple.

Monsieur Longo : Nous avons également retrouvé des fusées de détresses qui ont été jetées avec les ordures ménagères. Pourtant des campagnes de sensibilisation auprès des plaisanciers sont menées chaque été par nos ambassadeurs du tri dans les différents ports des Communes membres du Syndicat.

Monsieur le Sous-Préfet : Y-a-t-il des détecteurs de radioactivité sur le site ?

Madame Fleury : Oui, des portiques de détection sont installés devant le pont bascule d'entrée du site. Nous avons déjà eu des chargements immobilisés après détection d'émissions radioactives. Il peut s'agir de couches ayant absorbées des produits médicaux radioactifs. Nous avons même eu affaire à un paratonnerre radioactif

Madame Mellano : Nous faisons venir les pompiers une fois par an au printemps (vers le mois de mai) afin qu'ils puissent faire une reconnaissance du site et mieux le connaître en cas d'intervention.

Madame Fleury : Les pompiers de Bagnols connaissent très bien le site.

Madame Pic : Le terrain fait 280 000 m² ? c'est la superficie des Lauriers ? s'agit-il d'une erreur ?

Madame Mellano : Il s'agit de la superficie totale du site des Lauriers.

Monsieur Bouchard : Le projet sera en activité en 2023 et l'arrêté d'exploitation prendra fin en juin 2023. Aurez-vous encore du vide fouille pour aller jusqu'en juin 2023 ?

Madame Fleury : Il est difficile de dire combien il restera de vide fouille en 2023, néanmoins nous avons sollicité le report de l'exploitation jusqu'à fin 2023. En effet, la mise en service industrielle

dure entre 3 et 6 mois, le centre multifilières devrait atteindre son rythme de croisière en septembre 2023, mais par précaution nous demandons une rallonge.

Monsieur Longo : Rien n'est certain, il faut se laisser toutes les possibilités pour 2023.

Monsieur WINDER : Le rapport devrait être favorable pour le report, dans la mesure où les tonnages maximaux ne sont pas dépassés. Avoir du vide fouille de déchets est très important.

Monsieur Longo : Il serait dommage de fermer le site sans aller au bout de son exploitation.

BILAN DES VISITES D'INSPECTIONS 2020

Patrick WINDER, inspecteur en charge du site, présente l'action régalienne exercée par la DREAL sur la période 2020-2021.

La DREAL remarque une nette amélioration de la gestion du site au fil des années.

Le plan de gestion des lixiviats historiques accumulés nous permet d'entrevoir la fin de l'exploitation dans de bonnes conditions.

De plus, ce qui est mis en place aujourd'hui sur le lixiviat permet de ne pas accumuler de résidus de traitement, à l'heure actuelle il n'y a plus de cumul venant remplir d'avantage la lagune et au moment de la cessation d'activité tout aura été traité.

La mise en service de l'évapoconcentrateur représente un deuxième gros progrès.

Concernant les eaux souterraines le site est extrêmement contrôlé. En effet, la réglementation ne prévoit que 3 piézomètres de contrôle obligatoires sur un site de ce type alors que celui-ci est équipé de 13 piézomètres, ce qui permet un niveau de contrôle très fin.

Inspections de 2021

En avril 2021 une visite d'inspection a été réalisée sur le thème du biogaz. Les écarts constatés lors de cette visite ont été pris en compte par l'exploitant à partir du mois de mai, la vérification formelle que les écarts ont bien été levés se fera en 2022.

En juin 2021 une inspection a eu lieu concernant l'alvéole Nord, nous avons notamment vérifié la conformité des travaux d'étanchéité passive de fond de casier et la bonne mise en œuvre de la membrane PEHD. À la suite de cette inspection un avis favorable a été rendu pour autoriser le stockage de déchets dans cette alvéole.


Monsieur Laffite : Comment le contrôle des soudures est-il réalisé ?

Monsieur WINDER : Cela se fait par une mise en pression, ces contrôles ont été faits par un bureau d'étude extérieur.

Monsieur Longo : Dans le cadre d'une concertation avec nos voisins de la poudrière nous avons évoqué la possibilité de traiter des biodéchets. Il a finalement été validé et acté lors du dernier conseil syndical que nous n'apporterons pas de biodéchets à cet endroit-là.

Les différents points de l'ordre du jour ayant été abordés, la réunion se termine à 11h45.

Le Président de la CSS



DE WISPELAERE Éric
Sous-Préfet de Draguignan

ISDND DES LAURIERS

RAPPORT ANNUEL 2020



*Commission
de Suivi du
Site*

*07 décembre
2021*

PRÉSENTATION RAPPORT ANNUEL 2020

- 1. Exploitation du casier en rehausse du site 3**
- 2. Suivi des paramètres de contrôle**
- 3. Finalisation des travaux de couvertures et de réseau pluvial - sites 2 et 3**
- 4. Travaux divers réalisés en 2020**
- 5. Budget consacré au site en 2020**
- 6. Point sur l'année 2021**
- 7. Information : projet d'Unité de Valorisation Multifilières**

PLAN DU SITE

Photo du 15/05/2021



1. REHAUSSE DU SITE 3 : EXPLOITATION

■ Horaires d'ouverture du site :

Du lundi au samedi de 6h30 à 17h00

Accueil des déchets de 6h30 à 16h00

En dehors de ces horaires, un gardiennage est assuré par une société privée.

■ Trafic routier :

En moyenne : 8 semi FMA d'OMR et 16 BOM par jour, 6 jours/7.

La journée la plus importante a généré la rotation de 12 FMA et 29 BOM (le 06/07/2020).

■ Engins d'exploitation :

- ✓ un compacteur,
- ✓ un chargeur à chenilles (« trax »),
- ✓ une pelle de tri.



1. REHAUSSE DU SITE 3 : EXPLOITATION

Moyens humains :

VALSUD :

- 1 directeur de site
- 2 agents de pesée/administratif
- 3 agents de maintenance (stations de traitement, réseaux biogaz, ouvrages hydrauliques, pistes...)
- 3 agents dédiés au compactage des déchets, au pré-tri des apports non-conformes, et recouvrement hebdomadaire
- 1 agent de sécurité (société Action Conseil Intervention-ACI)
- 3 à 7 agents en réinsertion (association Corail) pour le nettoyage régulier des envols

SMIDDEV :

- ❑ 1 technicien (travaux d'investissement, suivi marché d'exploitation, lien DREAL).
- ❑ 3 agents affectés au contrôle de la qualité des déchets entrants du lundi au vendredi, de 6h30 à 14h, et certains samedis.
- ❑ 1 agent administratif pour le contrôle des pesées et la facturation.



1. REHAUSSE DU SITE 3 : EXPLOITATION

Un contrat de ramassage des envols a été signé entre VALSUD et l'association de réinsertion CORAIL afin d'assurer le nettoyage régulier du site de l'ISDND des Lauriers et ses abords.

- **3 personnes interviennent à raison de 20 heures par semaine.**
- **Après de forts épisodes venteux, des missions ponctuelles complémentaires sont menées.**



1. REHAUSSE DU SITE 3 : EXPLOITATION

■ Formations suivies en 2020 :

FORMATION	NOM	PRÉNOM	DATES
Sauveteur Secouriste du Travail (SST)	ALEXANDRE	Pauline	15 et 16/12/2020
	GUENEGANT	Didier	15 et 16/12/2020
Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)	BERARD	Jean-Charles	14/12/2020 (encadrant)
	GUENEGANT	Didier	09/11/2020 (opérateur)
Travailler en sécurité dans les espaces confinés	GUENEGANT	Didier	17/12/2020
Les 5 actions sécurité prioritaires V.I.V.R.E (Visiter impliquer Valoriser Réagir Echanger)	BERARD	Jean-Charles	20/08/2020

■ Accidents du travail en 2020 : 0

1. REHAUSSE DU SITE 3 : EXPLOITATION

Un fauconnier est présent **4 fois par mois** sur le dôme du site 3 pour effaroucher les goélands et autres volatiles.

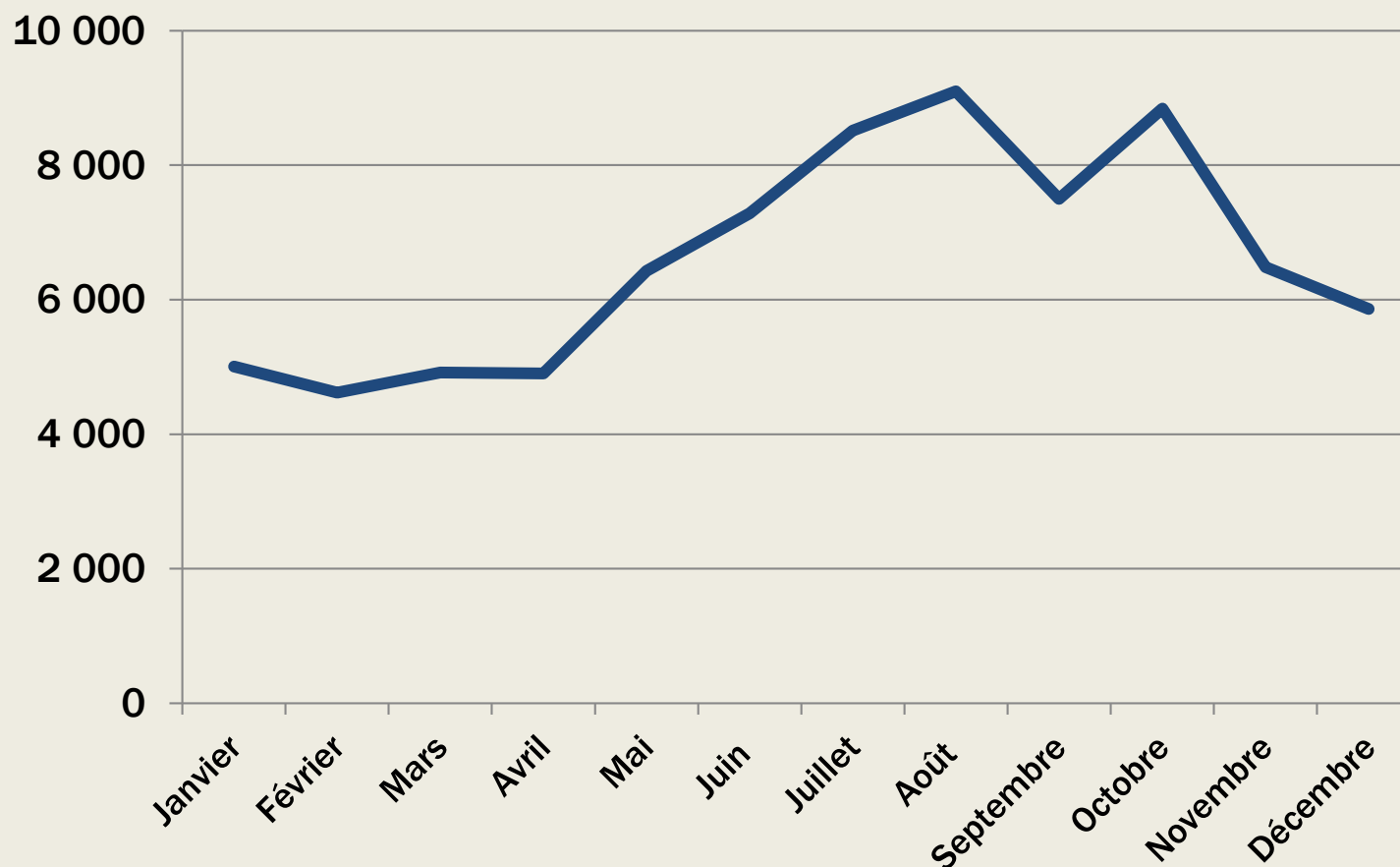
Le but est d'empêcher les oiseaux de nicher aux abords du site, de proliférer et perturber l'écosystème.



1. REHAUSSE DU SITE 3 : EXPLOITATION

En 2020 : 79 483 tonnes de déchets traitées.

Impact du confinement en mars et avril : en moyenne -20% par rapport à 2019



1. REHAUSSE DU SITE 3 : VUE AÉRIENNE DU CASIER EN EXPLOITATION EN 2020



Zoom du casier
en exploitation

1. REHAUSSE DU SITE 3 : EXPLOITATION

Densité des déchets traités pour l'année 2020 :

1,0191 t/m³

Objectif fixé par le SMIDDEV : 0,9 t/m³.

→ objectif atteint et dépassé grâce au pré tri et à une bonne compaction.

Le recouvrement des déchets est réalisé a minima tous les samedis et représente une perte de vide de fouille de 21 % en 2020.

1. REHAUSSE DU SITE 3 : PRE-TRI



1. REHAUSSE DU SITE 3 : PHASAGE

Etat de remplissage du casier :

■ **Au 31 décembre 2020 :**

L'exploitation de la phase 2/4 de la rehausse du site 3 est en cours.

Le volume restant de cette phase 2 au 31/12/2020 est de 54 000 tonnes.

Le casier a atteint la cote 239 NGF ; La cote finale de cette phase étant de 246 NGF.

■ **Travaux de réalisation de la phase 3/4 (alvéole Nord) :**
de mars 2020 à avril 2021.

■ **Début d'exploitation de la phase 3/4 (alvéole Nord) : juin 2021.**

1. REHAUSSE DU SITE 3 : TRAITEMENT DES EFFLUENTS

■ Modes de traitement des effluents :

- Une station biologique (BRM) traite les lixiviats jeunes issus des 3 sites et de la rehausse
- Un évapo-concentrateur est dédié au traitement des « sur-concentrats » (>98 mS) stockés dans la lagune et ponctuellement aux concentrats issus du traitement par osmose inverse

Traitement des lixiviats jeunes



Traitement des « sur-concentrats »
issus de la lagune



1. REHAUSSE DU SITE 3 : TRAITEMENT DES EFFLUENTS

- Une station d'osmose inverse (HAASE) est présente sur site en cas de besoins ponctuels :
 - panne d'un autre process
 - pluviométrie exceptionnelle générant un surplus d'effluents à traiter.



- Une station d'osmose inverse (LEFLOCH) a été louée de Février à Avril 2020, ainsi qu'en Novembre et Décembre, en renfort des installations existantes (retour d'expérience des inondations de fin 2019).

1. REHAUSSE DU SITE 3 : TRAITEMENT DES EFFLUENTS

En 2020, nous avons :

- traité 44 989 m³ de lixiviats
- traité 9 459 m³ de concentrats lagune (passif)
- rejeté à la lagune 8 298 m³ de concentrats d'osmose jusqu'en décembre 2020
- rejeté 10 364 m³ de perméats au milieu naturel
- externalisé 950 m³ de concentrats

Rendement stations :

BRM : 97,60 %

OSMOSE : 55,54%

Evapoconcentrateur :

87,42%

PLUVIOMETRIE 2020 : 683 mm

Mois	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc
Pluie (mm)	19,4	1,5	59,8	50,4	104,9	120,5	4,0	16,6	59,1	138,1	12,2	96,9

Pluviométrie 2019 : 1109 mm

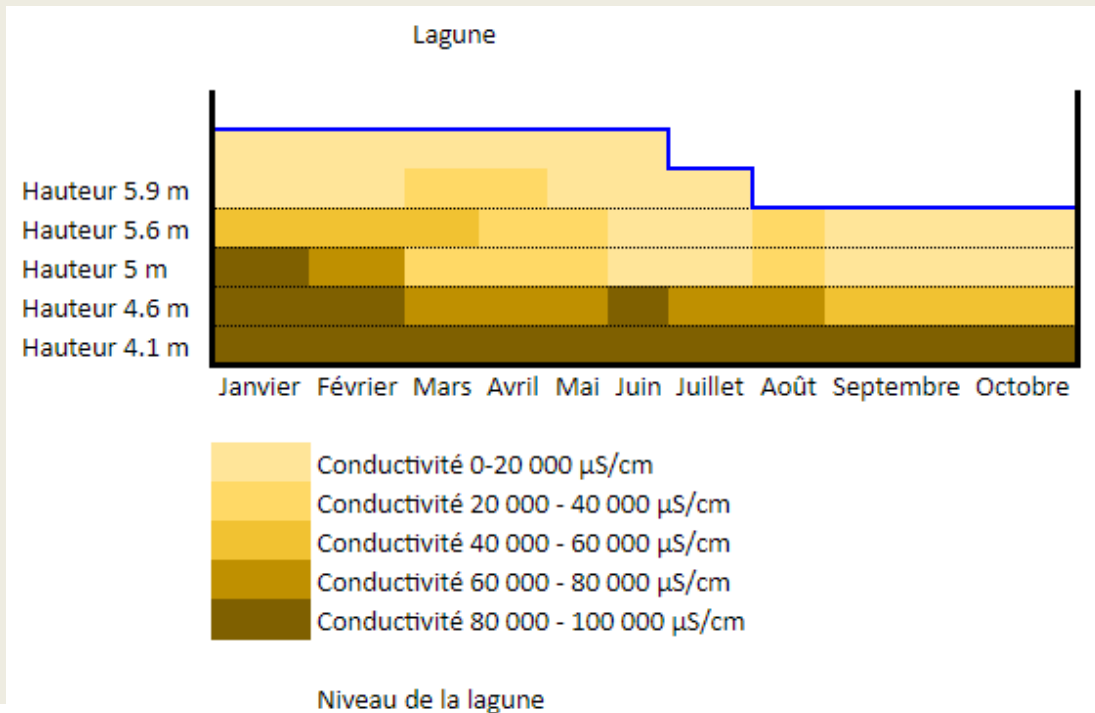
Moyenne des 7 dernières années : 932 mm

1. REHAUSSE DU SITE 3 : TRAITEMENT DES EFFLUENTS

VIDANGE DE LA LAGUNE ANCIENNE

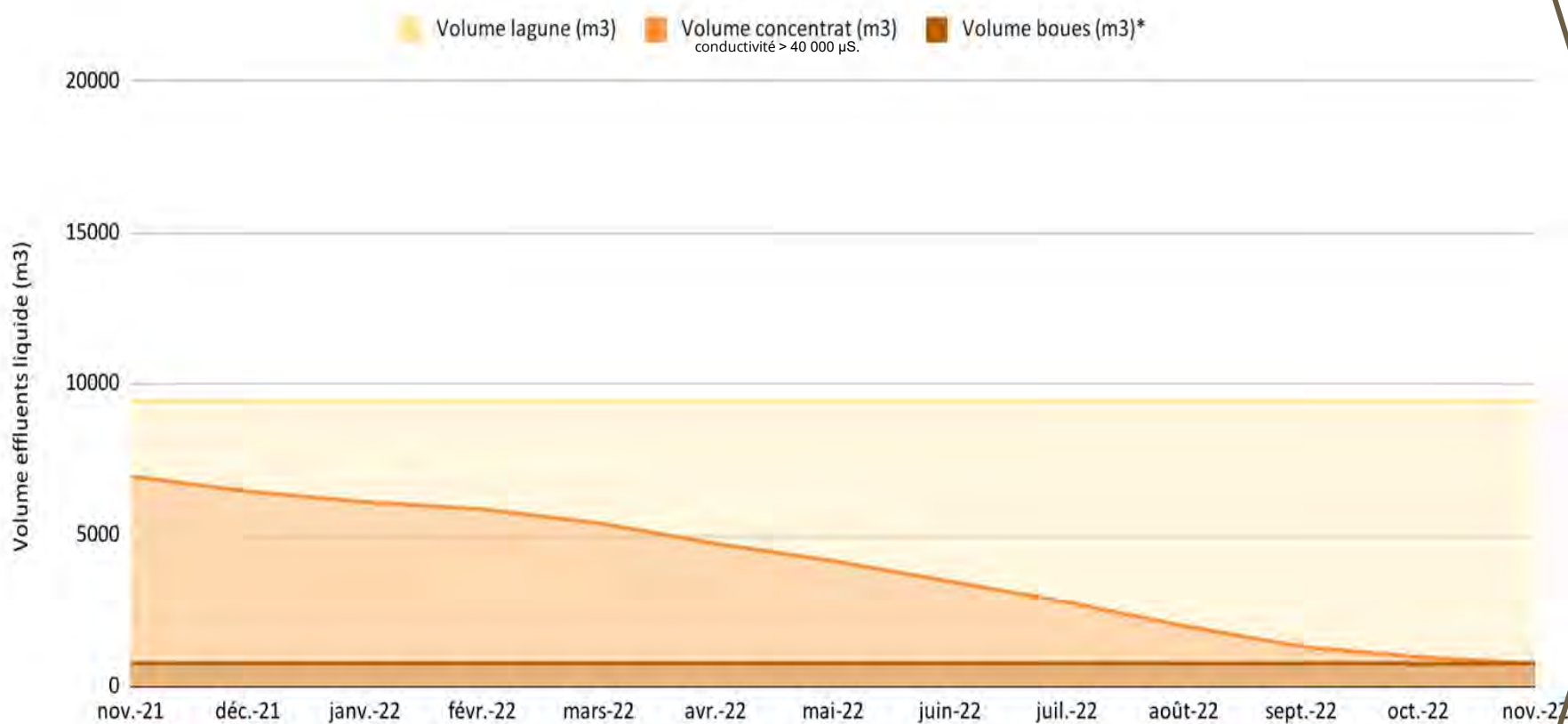
Conformément à l'Arrêté préfectoral complémentaire du 03/12/2019, la lagune ancienne doit être vidée de ses effluents sur-concentrés ($>40\,000\ \mu\text{S}/\text{cm}$) dans un délai de 3 ans, soit au 03/12/2022.

Ci-après un état de la concentration des lixiviats en fonction du gradient « profondeur » de la lagune sur l'année 2021 :



Projection 2022 des niveaux de la Lagune

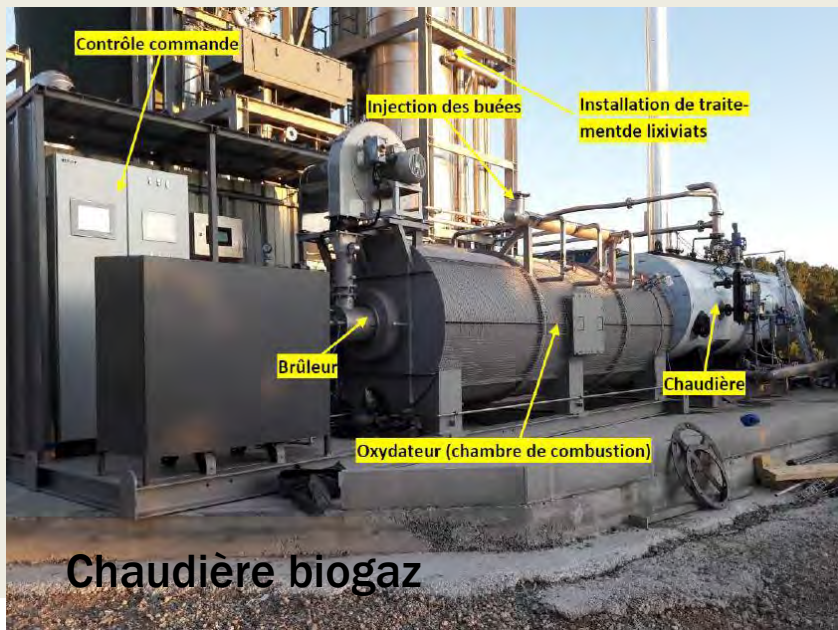
* Volume de boues issues de la décantation des effluents liquides estimé à 760m³ en 2014



Le volume lagune indiqué dans ce graphique est volontairement plat car il est impossible de le prévoir.

1. REHAUSSE DU SITE 3 : VALORISATION DU BIOGAZ

- Avec l'installation de l'évapo-concentrateur, une **chaudière** a été mise en place mi-décembre 2019 afin de valoriser le biogaz produit par le site et lui fournir toute l'énergie nécessaire à son fonctionnement.
- En 2020 : 88% des biogaz produits ont été valorisés.
- La torchère a été maintenue, elle est utilisée uniquement en cas d'arrêts techniques de l'évapo-concentrateur.



2. SUIVI DES PARAMETRES DE CONTRÔLE : BIOGAZ

Contrôle des gaz de combustion issus de la torchère :

La concentration en CO est de 0 mg/Nm³ dans les conditions normalisées à 11% d'O₂.

Cette concentration est donc très largement inférieure à la limite de rejet fixée à 150 mg/Nm³.

La concentration en SO₂ est de 290 mg/Nm³ dans les conditions normalisées à 11% d'O₂.

Cette concentration est donc inférieure à la limite de rejet fixée à 300 mg/Nm³.

Composition du biogaz :

Au cours de l'année, la teneur en CH₄ est en moyenne de 37 % avec une fluctuation entre 26% et 55% en entrée de torchère/valorisation.

Qualité du biogaz :

Le rapport CH₄/CO₂ des sites 1,2 et 3 démontre qu'ils sont dans des phases de méthanisation différentes :

- le site 1 est en fin de méthanisation avec un rapport CH₄/CO₂ qui a fortement diminué en 2020,
- le site 2 est en phase de méthanisation stable, bien que le rapport CH₄/CO₂ est diminué,
- le site 3 est en phase de méthanisation significative, avec un rapport CH₄/CO₂ qui a augmenté.

100% conformes



2. SUIVI DES PARAMETRES DE CONTRÔLE : DÉBIT DE REJET AU MILIEU NATUREL

Débit journalier de rejet au milieu naturel :

Date d'intervention	Débit journalier (m ³ /jour)
21/01/2020	213.62
19/02/2020	69.6
12/03/2020	121.3
04/04/2020	202.8
19/05/2020	87.7
09/06/2020	3
10/07/2020	72
13/08/2020	110
09/09/2020	88
07/10/2020	85
18/11/2020	99
16/12/2020	52

100% conforme en 2020

Ce débit journalier est bien inférieur à notre autorisation de 300m³/jour.

2. SUIVI DES PARAMETRES DE CONTRÔLE : PERMEATS

Résultat des analyses des perméats :

99 % des analyses conformes en 2020

Point de prélèvement LX8 = rejet des perméats au vallon des Lauriers.

Sur l'ensemble des **360 mesures effectuées en 2020**, seules quatre sont en dépassement :

- En janvier 2020, la teneur en Azote totale est de 245 mg/l (seuil =30 mg/l).

Ce dépassement est lié au cumul des flux des 2 process de traitement des lixiviats (BRM et Osmose Inverse). A partir du constat de cet écart, un suivi plus attentif a été mis en place lors du fonctionnement de ces 2 modes de traitement.

- En mars et décembre 2020, la valeur du COT atteint 92 mg/l et 89 mg/l (seuil=70 mg/l).

Ce dépassement résulte d'un déficit d'adsorption des charbons actifs par le BRM. Ainsi lorsque la DCO augmente de l'ordre de 200 à 250 mg/l, le COT peut être en dépassement. Il a donc été mis en place un suivi plus étroit de la saturation des charbons actifs. Une analyse du COT est systématiquement réalisée dès que la DCO dépasse 130 mg/l.

- En novembre 2020, la teneur en Arsenic total est de 0,26 mg/l (seuil =0,16 mg/l) à corrélérer avec sa présence géologique naturelle, mise en évidence par les études menées sur l'ISDND.

Pour toutes les autres campagnes, les résultats sont conformes aux exigences de l'AP pour l'ensemble des paramètres analysés.

2. SUIVI DES PARAMETRES DE CONTRÔLE : QUALITÉ DES EAUX SOUTERRAINES

Qualité des eaux relevée dans les piézomètres :

- PZ6 et PZ7 (crête digue lagune) :
 - valeurs stables sur l'année 2020
 - comparables à 2019, 2018 et 2017.
- PZ3 (Ouest pied site 3) :
 - l'augmentation des marqueurs bactériologiques observée en 2019 se confirme.
- PZ8 et PZ9 (aval du lit du Ronflon) :
 - bonne qualité des eaux dans l'ensemble.



Anomalies 2020 :

- Confirmation de présence bactérienne dans presque tous les piézomètres en novembre.
- **une campagne de nettoyage des piézomètres aura lieu en 2021.**

Piézomètre	PZ1	PZ2	PZ3	PZ4	PZ5	PZ7	PZ8	PZ9	PZ15	PZ16	PZ17
Date de prélèvement	16/11/20	16/11/20	16/11/20	16/11/20	16/11/20	16/11/20	16/11/20	16/11/20	16/11/20	16/11/20	16/11/20
Escheria Coli	P	P	P	P	SEC	P	P	P	SEC	P	SEC
Bactéries Coliformes	P	P	P	P		P	P	P		P	
Entérocoques Intestinaux	P	P	P	P		P	P	P		P	
Salmonella	P	P	A	A		P	P	P		P	

A = Absence P = Présence

2. SUIVI DES PARAMETRES DE CONTRÔLE : SUIVI DU RONFLON

Suivi annuel du colmatage du Ronflon :

« Vue la saison et comparativement aux autres années, le colmatage n'augmente pas de façon significative et est cohérent avec la saison et l'hydrologie du cours d'eau, notamment les champs de vitesses constatés (2,1 l/s) » Maison régionale de l'eau, le 03 Décembre 2020.

Rappel du suivi indice IBGN du Ronflon réalisé en 2018 :

« En 2018, la qualité biologique est bonne aux deux stations, avec l'apparition de taxons (=espèces) très polluo-sensibles vers l'aval (plécoptères) : l'impact du rejet de l'ISDND des Lauriers apparaît comme modéré. »

Le prochain suivi IBGN devra être réalisé en 2023 (cf. article 2.2.3 de l'arrêté préfectoral du 29/06/2018)



2. SUIVI DES PARAMETRES DE CONTRÔLE : CARTOGRAPHIE DES POINTS DE SUIVI



2. SUIVI DES PARAMETRES DE CONTRÔLE : EAUX DE SURFACE

Les eaux de ruissellement interne du site sont orientées vers 2 bassins de rétention pour être contrôlées avant rejet au milieu naturel :

- 1 bassin dit « BP sites 1 et 2 » (ES1) au Sud du site
- 1 bassin dit « BP site 3 » (ES2) au Nord-Ouest du site.

Seuls 2 rejets, sur le même jour de prélèvement, n'ont pas été conformes en 2020 sur ES1 et ES2 :

Ainsi sur le prélèvement du 04/06/2020, réalisé par le bureau de contrôle APAVE, à 11h51, 3 non conformités ont été décelées (MES-DCO-métaux totaux) sur le rejet ES1 et ES2.

Or, ce jour-là, nous avons encaissé une pluviométrie d'une intensité rare : 67.3 mm entre 3h et 8h (dont 41 mm entre 4h et 5h du matin) et à 12h00 il pleuvait encore. Ceci a contribué à l'acheminement d'une grande quantité de particules fines issues du lessivage des sols, chargeant en MES les eaux pluviales des bassins ERI.

La DCO se retrouve essentiellement dans les matières en suspension.

Comme une grande quantité de MES s'est accumulée dans les ERI au moment du prélèvement, on constate donc une forte teneur en DCO.

Pour le paramètre des métaux totaux, il est directement lié lui aussi à la forte concentration en MES.

En effet, les MES sont chargées en métaux (aluminium, fer, manganèse...).

Lors de l'analyse faite en laboratoire, la méthodologie employée fait passer les métaux adsorbés aux particules des MES en solution.

Ce qui influence fortement l'analyse du paramètre métaux totaux en l'augmentant « artificiellement ».

Rejets 98% conformes

Les paramètres de contrôle avant rejet au milieu naturel sont :

- Température < 30 °C
- 5,5 ≤ pH ≤ 8,5
- Conductivité ≤ 1100 µS/cm²

2. SUIVI DES PARAMETRES DE CONTRÔLE : TOPOGRAPHIQUE ET INCLINOMÉTRIQUE

Stabilité de la digue de la lagune à lixiviats :

Depuis l'Opération 0 (état initial) de 2013, les mouvements sont inférieurs à 8 mm.

La digue est donc considérée comme stable.

Stabilité des talus des sites 1 et 2 :

Le croisement des mesures de surface et inclinométriques montre des mouvements moins importants qu'en 2019.

Talus Ouest du site 1 :

Les mouvements vers l'aval ont continué leur évolution en 2020, mais demeurent relativement lents.

Le risque d'un glissement d'ensemble reste faible.

Talus Ouest du site 3 :

Mouvements radiaux et verticaux cohérents avec la hauteur des déchets.



3. FINALISATION DES TRAVAUX DE COUVERTURE DES SITES 2 ET 3



Réception des travaux le 10/03/2020

Un enrobé de la rampe d'accès et du fond du bassin ERI a été réalisé afin de faciliter et sécuriser le curage de ce bassin.



4. TRAVAUX MENES EN 2020

Les principaux travaux engagés et/ou finalisés en 2020 par le SMIDDEV sont :

I. Concernant l'exploitation de la rehausse

- Phase 2 :



Création d'un quai de déchargement à l'Est du site et déplacement de celui-ci en fin d'année sur le dôme du site 3.

4. TRAVAUX MENES EN 2020

- Phase 2 :



Création de la piste Sud permettant l'accès au nouveau quai de déchargement sur le dôme du site 3.

4. TRAVAUX MENES EN 2020

- Phase 2 :



- Quai de déchargement du dôme du site 3
- Casier en exploitation
- Diguettes de confinement des déchets

4. TRAVAUX MENES EN 2020

- Phase 2 :



Etanchéité des talus et modification du réseau de biogaz existant

4. TRAVAUX MENES EN 2020

- Phase 3 (alvéole Nord) :



Démarrage des travaux de terrassement pour la création de l'alvéole Nord

4. TRAVAUX MENES EN 2020

Les principaux travaux engagés et/ou finalisés en 2020 par le SMIDDEV :

II. Concernant la maintenance courante du site :

- La reprise du caniveau extérieur des eaux pluviales à l'Ouest du site



4. TRAVAUX MENES EN 2020

- L'équipement du PR6 (puits de pompage de l'alvéole 6)



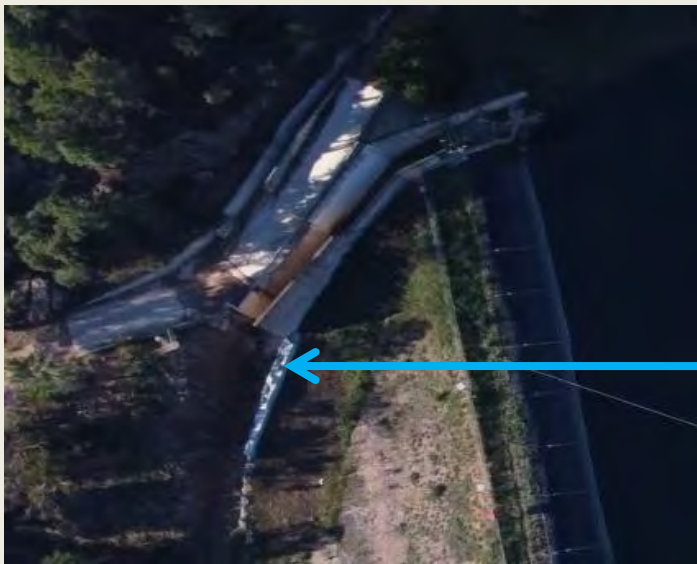
Puits de pompage



Compresseur

4. TRAVAUX MENES EN 2020

- La réfection du pied de la digue de la lagune (rive droite détériorée lors des inondations fin 2019)



- Le remplacement du tube permettant la mesure de la charge hydraulique du casier de la rehausse
- La réparation de la bâche souple d'arrosage endommagée lors du débroussaillage



4. TRAVAUX MENES EN 2020

- Mise en place d'une cuve intermédiaire permettant la réorientation des concentrats issus des traitements par Osmose Inverse directement vers l'Evapo-concentrateur



4. TRAVAUX MENES EN 2020

- La remise en place des cibles de visée sur le talus Ouest du site 3 pour la reprise de son suivi topographique

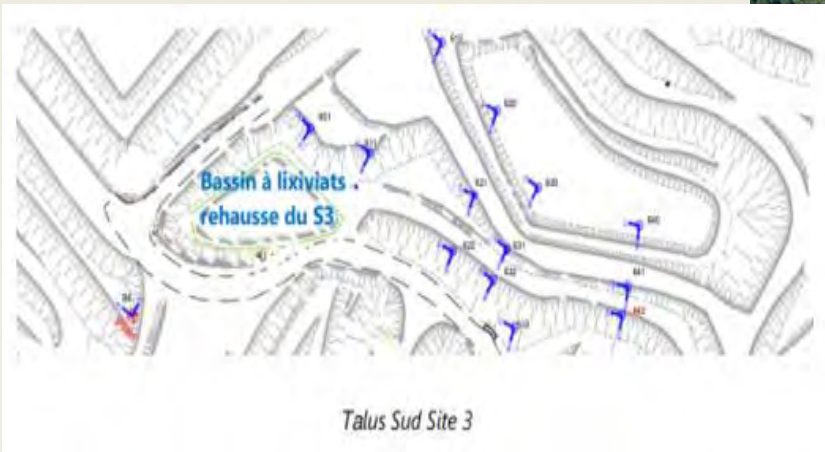


Talus Ouest Site 3



4. TRAVAUX MENES EN 2020

- L'installation d'un dispositif de suivi topographique des talus Sud de la rehausse (nouvelle borne de visée et cibles) pour en assurer son suivi



- Le débroussaillage régulier du site nécessaire à son bon fonctionnement et à la pérennité des ouvrages hydrauliques.

4.VISITE DE SITE 2020

Le SMIDDEV a organisé plusieurs visites de site malgré le contexte de crise sanitaire :

- ADRPL
- Élus et techniciens SMIDDEV, CAVEM, CCPF
- Agents CAVEM



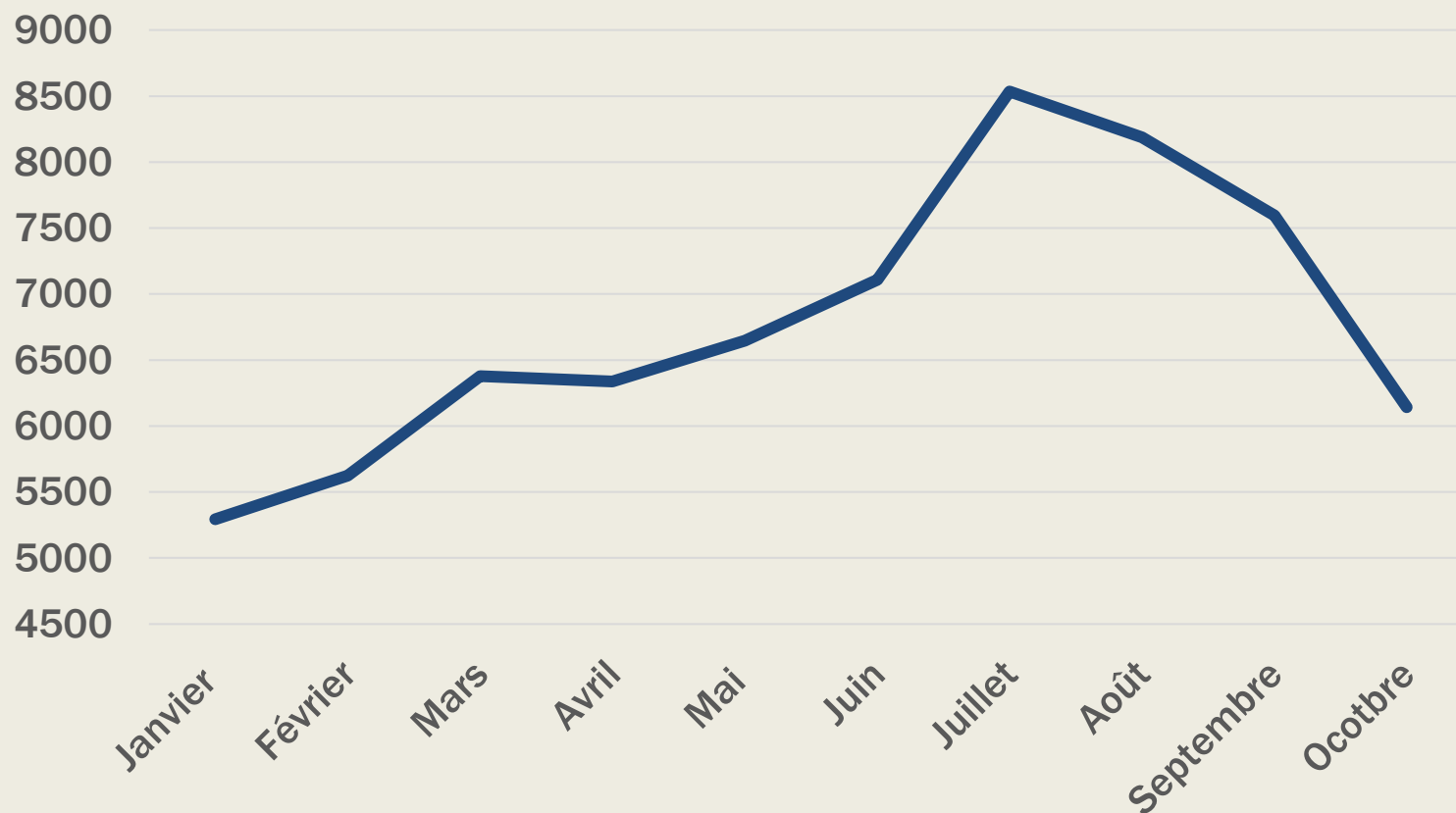
5. BUDGET SMIDDEV CONSACRE AU SITE EN 2020

Nature des Travaux	Réalisé 2020 en € T.T.C.
Rehausse du site 3 (travaux terrassement-étanchéité, suivi CSPS/CT/MOE, études)	1 863 000 €
Finalisation des couvertures et du réseau pluvial des sites 2 et 3	128 000 €
Suivi post-exploitation du site (topographie, analyses, ouvrages hydrauliques, etc...)	258 000 €
Débroussaillage du site et entretien divers	67 000 €
Projet d'usine multi-filières	594 000 €
Gestion des effluents et maintenance du site (traitement des lixiviats/concentrats et maintenance courante du site)	5 174 000 €
TOTAL SMIDDEV	8 084 000 €

6. POINT SUR L'ANNÉE 2021

Du 01/01 au 31/10/2021 : 67 0167 tonnes de déchets traitées.

Reliquat potentiel : 12 883 tonnes jusqu'au 31 décembre 2021



6. POINT SUR L'ANNÉE 2021

Les principaux travaux menés par le SMIDDEV pour l'année 2021 sont :

- la réfection d'une partie de la clôture Nord-Ouest du site :



6. POINT SUR L'ANNÉE 2021

- le déplacement et remplacement de la torchère actuelle par un modèle mieux adapté aux besoins du site (400 m³/h au lieu de 2 000 m³/h :



- le déplacement du transformateur électrique de l'ISDND en lien avec le démarrage des travaux de constructions de l'unité de valorisation multi-filières



6. POINT SUR L'ANNÉE 2021

- la reprise du portail et de la piste du Petit-Roc à l'extérieur du site afin de faciliter l'accès aux pompiers
- la réfection de la signalétique du site



6. POINT SUR L'ANNÉE 2021

- Le débroussaillage DFCI autour des stations de traitement des effluents
- La poursuite de la mise en œuvre des mesures écologiques compensatoires de la rehausse (plan de gestion, dossier APPB)
- La poursuite des travaux de l'alvéole Nord (phase 3 de la rehausse) et sa réception au 1^{er} trimestre 2021
- Le nettoyage des piézomètres
- Le démarrage des travaux de construction de l'usine multifilières



7. PROJET MULTI FILIÈRES

Notification du marché de conception, réalisation et exploitation : 31 juillet 2019

Performance : 65% des déchets entrants valorisés



7. PROJET MULTI FILIÈRES : CALENDRIER

- **Permis de Construire obtenu le 22 décembre 2020**
- **Arrêté Préfectoral d'autorisation ICPE : 29 avril 2021**
- **Travaux : mai 2021- début 2023**
- **Mise en service industrielle : 1^{er} semestre 2023**
- **Mise en service prévisionnelle : 2^e semestre 2023**



7. PROJET MULTI FILIÈRES : TRAVAUX 2021

- Démolition de l'ancienne station de traitement des effluents
- Démolition de l'ancienne usine de mise en balles des déchets



7. PROJET MULTI FILIÈRES : TRAVAUX 2021

- Construction du biofiltre de l'unité de valorisation multifilières.



Merci de votre attention

